



# STADE PARISIEN DES SOURDS FFH

## INSCRIPTION Saison 2016-2017

Responsable des licences : [sps.licences@gmail.com](mailto:sps.licences@gmail.com)

### RENSEIGNEMENTS

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Date de Naissance : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_  
Nationalité : \_\_\_\_\_ Sexe :  féminin  masculin  
Numéro mobile : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_  
Carte d'invalidité :  oui  non, si oui avec mention « besoin d'accompagnement » :  oui  non

### TARIFS

Je souhaite jouer en FFH, et je souhaite pratiquer la catégorie suivante :

	Né avant 01/01/1997	après 01/01/1997
Volley compétition nationale (régionale compris)	<input type="checkbox"/> 150 €	<input type="checkbox"/> 115 €
↳ Remise de rapidité : si dossier complet remis avant 23/09/16	-10 €	
Volley compétition régionale (matches en semaine, coupe le samedi)	<input type="checkbox"/> 80 €	
Volley loisir (entraînements)	<input type="checkbox"/> 60 €	

Je souhaite seulement devenir dirigeant ou être membre/bénévole :

Dirigeant, membre, bénévole 30 €

### Règlement

<input type="checkbox"/> Je règle en 1 fois	Octobre	Sans frais
<input type="checkbox"/> Je règle en 3 fois	D'octobre à décembre	5 euros par mois, soit 15 euros

\_\_\_\_\_ € - \_\_\_\_\_ € + \_\_\_\_\_ € = \_\_\_\_\_ € - \_\_\_\_\_ € = \_\_\_\_\_ €  
(catégorie) (remise) (frais) (total) (acompte) (solde)

### INSCRIPTION

**Le dossier d'inscription doit comporter :**

- La fiche d'inscription bien remplie ;
- Le ou les chèque(s) de cotisation ;
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ;
- 1 petite photo d'identité (par mail possible) ;
- Le certificat médical type (joint à cette fiche), bien cocher « volley compétition » !
- Pour les **nouveaux**, il faut également une copie de l'**audiogramme** justifiant une perte de 55 DB à la meilleure oreille.

**Mode de paiement :** Chèque à l'ordre de « Stade Parisien des Sourds » (ou « SPS »), veuillez indiquer le nom de l'adhérent et « FFH » au dos du chèque.

### INFORMATIONS

- La licence compétition permet de participer aux championnats nationaux, aux stages nationaux et rencontres internationaux du sport concerné, et à tous les sports en loisirs (national).
- Si vous avez déjà une licence compétition FFH d'un autre sport, vous avez droit à une réduction, merci de nous contacter.
- Avec une licence compétition de volley, il est possible de participer aux compétitions de beach-volley. Cependant, l'association ne prend pas en charge les frais de déplacements et d'hébergement ([sps.beachvolley@gmail.com](mailto:sps.beachvolley@gmail.com)).
- Si vous changez de catégorie, merci de nous contacter. En général, on ne paie que la différence.